



Comité Technique Inter Régional Sud du 3 juin 2022

Les belles intentions... !

Avant même que la CGT PJJ ait fait lecture de sa déclaration liminaire (pour la relire [Et clic !](#)), la nouvelle directrice interrégionale a précisé qu'elle serait plus attentive à une organisation concertée du dialogue social.

Sur le bilan d'étape de la mise en œuvre du CJPM, la directrice interrégionale a annoncé qu'une note de service serait envoyée à la centrale pour faire remonter les difficultés repérées sur la DIR Sud. Toutefois, cette note n'a **pas été présentée aux organisations syndicales. Pas plus qu'un bilan chiffré**. Sans cela, ce bilan risque bien de ne demeurer qu'une belle intention parmi d'autres...

En attendant, le bilan de la DIR Sud n'est **pas partagé par la CGT PJJ**. Seulement 29% des agents formés par le PTF. Une appropriation insuffisante par les services et par les cadres, notamment en lien avec les juridictions.

Rien ne sera possible sans moyens ! Le manque d'anticipation fait que 8 mois plus tard la PJJ n'est toujours pas opérationnelle et loin de l'être. Commençons par mettre les moyens et ensuite les organisations syndicales pourront faire des propositions. Car jusque-là, les alertes ont été faites mais elles n'ont pas été écoutées !

Pour la CGT PJJ, la question de l'activité réelle est d'autant plus à prendre en considération qu'elle conditionne les moyens RH attribués par l'administration centrale pour l'avenir. Il est plus qu'urgent de revoir **la question de normes** de milieu ouvert mais aussi des PEAT et de ne pas donner la priorité au secteur associatif habilité.

Sur l'accueil des nouveaux arrivants, le travail aboutit à **3 propositions** : une harmonisation des livrets d'accueil, la création du check liste des démarches d'accueil pour les cadres directs ainsi qu'une journée interrégionale d'intégration. Si l'intention est vertueuse, encore faut-il qu'elle survive aux manques de moyens des services et à la nécessité de service ! De plus, il est indispensable que la nouvelle DIR vienne au plus près des agents, **comme elle s'y est engagée**, afin de réaliser les conditions de travail de certaines unités !

Sur la rémunération des contractuels, la DIR a précisé que ces agents pouvaient **demandeur une revalorisation tous les 3 ans**. Encore faut-il en avoir l'opportunité ! Toutefois, elle a affirmé qu'elle favoriserait les contrats longs, ce qui au regard des nouvelles modalités de recrutements, paraît un peu fantasque ! Au final, elle a tenu à préciser que les revalorisations étaient minimales et surtout conditionnées au mérite. Il ne faut pas s'attendre à une augmentation décente !

Pour répondre à nos autres sollicitations, la directrice a exposé qu'au regard des récents événements sur **Carcassonne** et des difficultés rencontrées déjà rappelées lors de notre première rencontre et mis en exergue par notre récent tract, **elle se déplacera elle-même sur place** dans quelques jours. Nous espérons qu'elle y sera attentive et que **de réelles et adéquates mesures seront prises pour répondre aux demandes légitimes des agents**.

S'agissant du **CEF de Nîmes**, la directrice se dit confiante et rassurée par les agents rencontrés en début de semaine. Elle assure que tous les services sont doublés et que les modalités de prise en charge ont toutes été étudiées avec les magistrats. Forte de l'expérience du passé, **la CGT PJJ** a émis des doutes sur la véracité des affirmations. **Comment-on peut assurer la continuité du service avec seulement 9 personnels éducatifs alors même qu'il avait été assuré que la structure ne reprendrait une activité avec un effectif RH complet ?** L'administration ne semble pas tirer les enseignements du passé et des graves événements survenus avant la suspension des accueils. En revanche, sur le fait que des congés soient imposés aux agents, la directrice interrégionale **assume pleinement que la loi ne soit pas respectée**. Belle illustration du respect des droits des agents !

Pour les autres sujets, vous repasserez car l'heure c'est l'heure et il faut aller manger ! **Drôle de considération du dialogue social madame la directrice !**